



Direction générale du territoire
et du logement
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
www.vd.ch/dgtl

REÇU le

- 1 NOV. 2024

Recommandé

Municipalité
de la Commune de Perroy
Le Prieuré 5 - Case postale 64
1166 Perroy

Personne de contact : Fabien Steiner
T 021 316 79 37
E fabien.steiner@vd.ch
N/réf. 204445/FSR-nva

Lausanne, le 31 octobre 2024

**Commune de Perroy
Zone réservée communale
Constatation de l'entrée en vigueur et retour de plans**

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Suite à l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) le 23 novembre 2022 ainsi qu'aux arrêts du Tribunal cantonal vaudois du 10 février 2023 (AC.2023.0007) et du Tribunal fédéral du 14 décembre 2023 (1C_140/2023), nous constatons que l'objet cité en titre est entré en vigueur à la date du 23 novembre 2022.

Dès lors, nous avons l'avantage de vous remettre, en annexe, un exemplaire du dossier.

Un dossier reste dans nos archives. En parallèle, nous vous transmettons une copie informatique du dossier par courriel, ainsi qu'à M. le Voyer de la Région Ouest.

Nous vous conseillons d'afficher au pilier public de votre commune cette constatation d'entrée en vigueur afin que tous vos concitoyens en soient informés. Par ailleurs, nous vous informons que nous publions cette constatation d'entrée en vigueur dans la prochaine édition de la Feuille des avis officiels.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Yves Noirjean
directeur de l'aménagement

Fabien Steiner
urbaniste

Annexe
ment.
Copies
Préfecture de et à Nyon
DGTL / resp digitalisation Cendo n° 204445